



La nappe du Saïss risque l'épuisement. Le suivi environnemental et le contrat de nappe jouent un rôle clé dans la préservation de cette ressource vitale pour les générations futures. Protéger l'eau et la plaine du Saïss nécessite une implication collective. L'eau, en tant que ressource partagée, est une responsabilité commune qui demande l'engagement de tous.



**ENSEMBLE SAUVONS LE SAÏSS**



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE LA PÊCHE MARITIME DU DÉVELOPPEMENT  
RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS**



**European Bank**  
for Reconstruction and Development



**GREEN  
CLIMATE  
FUND**



## **UN ENGAGEMENT COLLECTIF POUR PRÉSERVER LA PLAINE DU SAÏSS**

**PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDRO-  
AGRICOLE POUR LA SAUVEGARDE  
DE LA PLAINE DU SAÏSS**

### **CONTACT INFO:**

Avenue des FAR, BP-74, Fès, Maroc  
05 35 94 20 25  
contact@sauvons-saïss.ma  
www.sauvons-saïss.ma





Face à la crise hydrique qui affecte la plaine du Saïss, la gestion durable des nappes phréatiques s'impose comme une priorité essentielle. L'épuisement des ressources en eau menace non seulement l'agriculture, mais aussi la stabilité socio-économique de la région.

Le projet d'aménagement hydro-agricole pour la sauvegarde de la plaine du Saïss vient répondre à ces enjeux en intégrant une composante environnementale structurée autour de deux éléments clés : le Contrat de Nappe et le suivi environnemental. Ces outils constituent les fondations d'une stratégie globale visant à freiner la surexploitation des ressources hydriques.

Cette composante a pour objectifs de surveiller l'état des nappes, de promouvoir des pratiques responsables et d'assurer une gestion durable des ressources en eau, essentielle au développement équilibré de la région.



## UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR

Le contrat de nappe est une démarche participative qui vise à gérer durablement les nappes phréatiques. Il réunit les autorités, les agriculteurs et les partenaires locaux autour d'un engagement commun. Cet accord établit des règles pour réguler les prélèvements d'eau, tout en encourageant les agriculteurs à limiter les prélèvements sur la nappe, moderniser leurs systèmes d'irrigation et participer à des formations sur la gestion durable de l'eau.

Avantages du contrat de nappe :

Répartition équitable des ressources en eau.

Réduction de la pression sur les nappes phréatiques.

Soutien à une agriculture durable et résiliente.

Principaux engagements :



Régulation des prélèvements d'eau.



Promotion des technologies d'irrigation durable.



Partenariats et engagement communautaire.



## UN SUIVI ENVIRONNEMENTAL POUR UNE GESTION ÉCLAIRÉE

Pour protéger la nappe et préserver l'écosystème, un suivi environnemental régulier est mis en place. Ce dispositif vise à surveiller l'évolution des niveaux d'eau, à contrôler la qualité de l'eau pour les usages agricoles et à évaluer les impacts environnementaux des prélèvements.

Il repose sur l'installation de stations de mesure, des analyses régulières et des rapports périodiques destinés aux acteurs locaux.

Ces actions permettront :

De fournir des données fiables pour adapter les pratiques agricoles.

Une gestion plus efficace des ressources en eau.

De réduire les risques de surexploitation.